

Couverture Supplémentaire Maladie Retraités

La protection maladie des Retraités attaquée

BILAN FINANCIER 2016

Des prévisions de dépenses à hauteur de 54,20 M€, des dépenses actualisées à fin 2016 à 58,45 M€. Une petite erreur de trajectoire de +8 %.

Résultat, un déficit de -4,34 M€

L'analyse des remboursements par grands types de dépenses démontre les effets néfastes des décisions prises par la CCAS de réduire les remboursements (Dentaire, Auditif, Optique, Hospitalisation, Honoraires médicaux, etc.) alors que la CSMA les a améliorés.

Au final, une **augmentation du reste à charge pour les Retraités et des remboursements inférieurs à ceux des Actifs.**

PERSPECTIVES 2017

Un postulat risqué de +1,5 % du nombre d'adhérents alors que les chiffres de 2015 et 2016 démontrent une tendance régulière des futurs retraités pour un choix CSM Loi Evin, que les projections de départ en retraite sur 2017/2018 ne sont pas communiquées, sans parler des suppressions d'emplois à peine dévoilées, etc.

Une théorie de dérive des dépenses de santé de +2 % sans projection réelle de l'impact sur l'optique tous les 2 ans avec des adhérents qui pourront bénéficier de nouveau d'un remboursement en 2017, sur les évolutions de prise en charge du poste « chambre individuelle » en forte hausse, etc.

Un déficit envisagé de -5,5 M€ malgré des hypothèses hasardeuses.

PROJECTIONS 2017 ET 2018

Les assureurs proposent de revoir la grille de cotisations, le taux de cotisations et le niveau des prestations pour 2018. :

■ **Une révision à la baisse de la grille des prestations pour 2017**, Et de deux en 2 ans pour ce qui est de la baisse des remboursements...

■ **Une augmentation des cotisations de +10 % pour 2018**. Une nouvelle couche après celles déjà encaissées depuis plusieurs années.

Pour FO, c'est **une remise en cause inacceptable de la protection maladie des Retraités et de leur famille** et l'instauration inconcevable d'une politique d'inégalité.

Couverture Supplémentaire Maladie Retraités

La protection maladie des Retraités attaquée

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

Une ou plusieurs organisations syndicales pourraient prendre la responsabilité de valider ces choix lors d'un prochain CA de la CCAS.

Pour FO, ce sera NON. Aucun recul social.

FO revendique :

■ **Une intervention de la participation financière des activités sociales à hauteur de 50 % a minima des cotisations** (aujourd'hui, les 27 millions d'euros alloués à la CSM R ne représentent qu'à peine 30 % du montant des cotisations).

■ **Un réajustement de la grille des prestations** a minima identique à celle des Actifs pour réduire le reste à charge.

■ **Une révision de la grille des cotisations** pour compenser l'impact des mesures fiscales qui ont touché les retraités.

Pour FO, la **baisse du reste à charge des Retraités** mais aussi des Actifs, passe également par l'amélioration des remboursements (dentaire, auditif et optique) de la CAMIEG.

Les prochaines élections CMCAS de novembre 2017 seront déterminantes quant à l'avenir de la CSM R et la protection maladie des Retraités. **Ce sera un des engagements de FO.**

Une nouvelle fois, les revenus 2016 à déclarer aux impôts pour 2017 sont en baisse par rapport à l'année précédente pour beaucoup de Retraités.

FO dit STOP à l'austérité et à la perte de pouvoir d'achat qu'elles viennent de n'importe quel décisionnaire et encore moins d'autres organisations syndicales.

FONDS SOCIAL 2016

136 dossiers déposés, 93 aides accordées pour un total de 135 538 €. Près de la moitié du fonds inutilisée par les adhérents.

Pour FO, ces chiffres démontrent la **méconnaissance de ce droit ouvert aux adhérents** et rappelle que la constitution des dossiers de demande rebute parfois certains d'entre-deux.

FO demande que soit mise en œuvre une information continue sur ce sujet auprès des adhérents.